Transcription non éditée

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

630ème séance Vendredi 31 mars 2000, à 10 heures Vienne

Président: M. Kopal (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la six-cent trentième séance du Comité juridique sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Nous allons donc maintenant reprendre le point 6 de notre ordre du jour "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, etc." et nous allons reprendre l'examen de ce point habituel de notre ordre du jour, point 6.

Y a-t-il des délégations qui souhaiteraient intervenir au titre de ce point 6 en plénière du Sous-Comité juridique ? On m'informe du fait qu'il y a un délégué qui s'est fait inscrire sur la liste des orateurs, c'est la délégation de la Chine à qui je donne maintenant la parole.

M. H. HUANG (Chine) [interprétation du chinois]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous souhaitons effectivement saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à notre collègue de la France, car la délégation de la France nous a soumis un document tout à fait intéressant, et nous ne doutons pas que ce document nous aidera à trouver une issue à ce problème.

Au cours des deux premières journées de cette semaine, nous avons tenu une première réunion de la commission conjointe franco-chinoise sur la coopération en matière d'activités spatiales, qui s'est donc tenue à Paris. Ceci dans le cadre également de l'accord intergouvernemental sur la coopération en matière spatiale de 1997. Grâce à cette réunion nous avons pu explorer plus avant les possibilités de coopération en matière d'activités spatiales entre nos deux pays. Et cela bien entendu inclus également les questions d'intérêt commun comme par exemple les aspects juridiques dont l'on débat au sein du COPUOS. La Chine et la France ont toutes deux exprimé le désir de renforcer leur coopération dans ce domaine.

La délégation de la Chine souhaiterait également remercier notre collègue de la Colombie car pendant toutes ces années, la délégation de la Colombie a toujours oeuvré très activement en quête d'une solution à apporter aux problèmes juridiques et a fait une contribution tout à fait précieuse en ce sens. Je souhaiterais faire état de notre gratitude à la délégation de la Colombie pour l'esprit de coopération et de compromis dont elle a

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

fait preuve au cours des débats portant sur ces questions. Nous pensons que cet esprit doit également prévaloir au sein du Sous-Comité lorsque nous examinons d'autres questions.

Monsieur le Président, notre délégation a toujours été d'avis que les ressources des orbites géostationnaires sont des ressources limitées et que le cadre juridique régissant les activités sur cette orbite doivent se fonder sur le principe d'équité, d'efficience et d'efficacité. Mais il faut bien entendu également tenir compte dûment, des intérêts de tous les pays et notamment de l'intérêt des pays en développement. Nous pensons également que le COPUOS et en particulier son Sous-Comité juridique, lorsqu'il s'agit d'établir le cadre juridique permettant l'utilisation de ces orbites géostationnaires, a un rôle particulier à jouer qu'il convient de ne pas méconnaître. Nous tenons à souligner que pour ce qui est des questions juridiques touchant à ces orbites géostationnaires, nous avons un mandat clair qui nous a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies et il ne faut pas que le moindre doute subsiste à cet égard. Dans l'examen de ces questions, bien sûr, il convient que le COPUOS renforce sa coopération et sa coordination avec les activités de l'UIT.

Suite à ce que je viens d'indiquer, notre délégation tient à faire état de son soutien pour le non document, le document de séance présenté par la délégation française. Nous pensons que notre Sous-Comité devrait adopter ce document sous une forme ou sous une autre. Mais dans le même temps, pour ce qui est de la partie 4, c'est-à-dire les recommandations. Voici ce que nous souhaiterions dire. Une fois l'adoption faite de ce document proposé par la délégation de la France, le Sous-Comité juridique devrait, temporairement du moins, interrompre l'examen de cette question de l'accès équitable aux orbites géostationnaires. Mais il convient néanmoins de maintenir à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique le point 6 et il faudrait continuer à examiner d'autres questions juridiques qui seraient liées à l'utilisation des orbites géostationnaires. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Merci infiniment au délégué de la Chine pour cette intervention. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres orateurs qui souhaitent intervenir ce matin pour ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il des délégations qui néanmoins sans s'être faites inscrire sur l'ordre du jour souhaiteraient intervenir à ce stade ? Oui, je donne la parole à l'ambassadeur de la Colombie.

M. C. SAMPER (Colombie) [interprétation de l'espagnol]: Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, dans un premier temps je

voudrais remercier les délégations qui ont bien voulu mentionner les efforts déployés par la délégation colombienne au fil de ces années pour essayer de trouver une solution appropriée au problème de l'orbite géostationnaire. Et notamment, la délégation de la Chine qui vient de le faire de façon qui appelle l'expression de notre gratitude.

Je voudrais préciser que nous avons toujours été mus par le souci de maintenir et de renforcer les compétences propres à chaque organisation au sein du système des Nations Unies. C'est-à-dire que l'Union internationale des télécommunications en tant qu'institution spécialisée du système a la plus longue tradition dans ce domaine. La Colombie a été très active pendant de longues années à l'UIT, nous avons participé à ses conférences, aux débats qui se sont déroulés en son sein et de fait, nous avons toujours entretenu des liens avec le COPUOS auquel nous avons fait des propositions sur divers points et notamment sur la question de l'orbite géostationnaire.

Pour les membres du Sous-Comité ce ne sera pas une surprise de m'entendre dire qu'au fil de la discussion et suite à ce décompte très utile des idées et des concepts, ma délégation a toujours adapté son point de vue et elle est heureuse de constater que d'autres délégations ont fait de même. Bon nombre des experts qui suivent les sujets traités au COPUOS depuis longtemps, peuvent voir se dessiner un échange de vues particulièrement intéressant dans le cadre duquel souvent, sinon toujours, la Colombie a toujours adopté une position de défense des intérêts des pays en développement qui de ce fait, se trouvent dans une certaine situation de faiblesse par rapport à l'exploration technique scientifique et aux compétences réclamées par la conquête de l'espace. Cependant, nous tenons à dire que nous avons toujours été partisans d'une coordination et d'une coopération du COPUOS avec l'UIT.

Dans une optique qui se rapproche beaucoup, et qui est sinon identique à ce qui vient d'être indiqué par la Chine, c'est-à-dire que ces deux organisations ont des mandats bien précis qui ne sont d'ailleurs nullement incompatibles bien au contraire, qui se complètent, le Président de la République tchèque nous l'a bien dit, à cette époque il y avait une véritable partie de ping-pong entre les organisations qui se renvoyaient comme une balle le problème de l'orbite géostationnaire, donc c'est une étape qui est maintenant dépassée et ce grâce aux efforts déployés de façon constructive par les deux organisations.

Grâce donc à cette action constructive de l'UIT et aussi une action extrêmement constructive

du COPUOS qui s'est reflétée dans le mandat de l'Assemblée générale qui lui permet d'examiner la totalité des aspects juridiques de l'orbite géostationnaire dans son intégrité, tout en réservant les questions techniques à l'UIT. J'ai dit souvent qu'il n'y avait pas vraiment de frontière bien arrêtée entre le plan technique et le plan juridique et qu'il y avait en fait une interaction entre les deux. On ne saurait concevoir une construction aérienne floue de techniques et dont les règles n'auraient rien à voir avec les principes fondamentaux. De même il est impossible d'envisager des définitions techniques qui ne tiennent pas compte des aspects juridiques. C'est-à-dire que le COPUOS a un rôle fondamental qui est de faire des recommandations aux organismes conformément au mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale en ce qui concerne la mise au point des principes, s'agissant de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et de l'orbite des l'utilisation satellites géostationnaires.

Alors après cette introduction, je voudrais, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, vous annoncer que la Colombie va maintenant, et le Secrétariat voudra bien le noter, se porter coauteur du document A/AC.105/C.2/2000/CRP.7 qui a été présenté par la France et appuyé par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la République tchèque, la Roumanie et la Suède. Nous prions donc d'ajouter notre nom à la liste des coauteurs de ce document. Et je voudrais d'ailleurs inviter d'autres pays en développement qui se sont montrés très chaleureusement d'accord avec nos positions à bien vouloir eux aussi se porter coauteurs de ce document qui est certainement une base solide d'accords sur ce point. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur l'ambassadeur de la Colombie, de cette déclaration, et merci aussi de cette annonce que la Colombie est maintenant coauteur du document A/AC.105/C.2/2000/CRP.7. L'Egypte a la parole.

M. E. A. ZNATY (Egypte) [interprétation de l'arabe]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, nous estimons que le document présenté par la France peut constituer une base acceptable pour la question de l'espace extra-atmosphérique qui est une ressource limitée et qui devrait donc utiliser d'une façon équitable en prenant en considération les intérêts des pays en voie de développement.

Nous aimerions malgré cela, écouter quelques explications de la part de la France concernant le commentaire de l'Afrique du Sud en ce qui concerne les coûts ainsi que certaines explications en ce qui concerne la procédure mentionnée dans le point 4 a). En fait, le document français représente un effort louable de la part du représentant de la France, nous voudrions le remercier pour cet effort. Le contenu de ce papier ne touche en rien au rôle de l'UIT en ce qui concerne les orbites et l'organisation de ces orbites. Dans notre Sous-Comité, nous essayons d'établir une recommandation dans ce domaine et je pense que ça rentre parfaitement dans le mandat de notre Sous-Comité.

De même, pour l'alinéa d) du point 4, nous estimons qu'il s'agit ici d'une nécessité de coordination continue entre les Nations Unies et ses agents spécialisés et plus particulièrement l'UIT, et le fait de transmettre ce document à l'UIT par le Bureau des affaires spatiales, n'est qu'un aspect de cette coordination entre notre Sous-Comité et l'UIT, un seul aspect de cette coordination. Et dans ce cadre, dans ce contexte, nous estimons que c'est là un point qui devrait être étudier plus avant. Je vous remercie Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Je vous remercie. Qui souhaiterait prendre la parole sur le point 6 ? Personne semblet-il. Nous allons poursuivre l'examen du point 6 cet après-midi. Et alors la France et d'autres délégations peut-être pourront préciser certains points.

Examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique (point 8 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Nous allons donc poursuivre l'examen du point 8 "Examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extraatmosphérique". Je n'ai pas d'orateur sur ma liste pour ce point. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le point 8 ? Il ne semble pas. Nous allons poursuivre l'examen du point 8 "Examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique", cet aprèsmidi.

Examen du concept d'État de lancement (point 9 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Nous poursuivons avec le point 9 de l'ordre du jour, "Examen du concept d'État de lancement". Personne n'est inscrit sur ma liste d'orateurs. Qui souhaite prendre la parole sur ce point ? Personne semble-t-il. Nous poursuivrons

l'examen du point 9, "Examen du concept d'État de lancement", cet après-midi.

Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique (point 10 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation l'anglais]: Nous poursuivons maintenant l'examen du point 10, "Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique". Vous vous souviendrez que j'avais présenté ce point hier avec la liste des points dont nous étions convenus lors de nos travaux antérieurs qu'ils pourraient être de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. J'appelle également votre attention sur le fait que cette liste figure dans le rapport du Sous-Comité sur les travaux de la trentehuitième session qui s'est tenue l'an dernier. Il s'agit du document A/AC.105/C.2/721, partie V. section a), "Consultations officieuses sur les nouveaux points", pages 9 et 10. Vous pouvez donc vous reporter à cette liste.

Qui souhaite intervenir ? Le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Puisque j'ai la parole, je voudrais d'abord exprimer ma grande satisfaction parce que c'est un moment vraiment historique du document de la France auquel a souscrit la Colombie. Je suis tellement heureux que j'ai dit un moment historique parce que nous sommes peut-être au moment où mon très cher ami, l'actuel ambassadeur de la Colombie à Vienne, était il y a bien des années, je ne voudrais dire combien, mais en tout cas c'était sur son initiative qu'on a pu avoir un grand compromis lors de la plénipotentiaire de l'UIT à Nairobi et de réviser le fameux alinéa 33 de la Convention.

Et maintenant vraiment je suis très heureux, et par votre intermédiaire je voudrais le remercier et aussi ses très éminents collaborateurs pour les résultats dans l'exercice très très difficile. Je crois que dans les années qui viennent, il y aura bien sûr de bonne foi, de bonne volonté, enlever tous les problèmes de compréhension d'abord à mon avis, qui n'ont pas permis l'avancement de ce vraiment très épineux problème. Je m'excuse pour cette parenthèse mais en tout cas je me suis senti vraiment, au niveau sentimental, obligé de le faire.

En ce qui concerne maintenant Monsieur le Président, le point 10 de l'ordre du jour, comme je l'avais dit hier, la Grèce propose de réitérer en quelque sorte le point 8 de l'ordre du jour comme un nouveau point de l'ordre du jour de nos prochaines sessions et j'explique pourquoi. Il y a aussi bien sûr le point 4 de l'ordre du jour, il semble être similaire mais ce n'est pas cela. Le point 4 de l'ordre du jour c'est un simple exposé concernant la situation du statut, c'est-à-dire la situation des ratifications ou des adhésions plus ou moins aux traités sur le droit de l'espace. Le point 8 était d'une autre nature mais aussi d'une autre perspective. C'était l'occasion d'une manière institutionnelle, de discuter ici des grands problèmes qui touchent à l'application au niveau international et au niveau interne des traités internationaux sur l'espace. Bien sûr, on a suivi auparavant le modèle triennal, etc. etc., mais le problème reste entier. Je me demande où, ailleurs qu'au Sous-Comité juridique, nous pouvons discuter de ces grands problèmes qui intéressent l'humanité toute entière. On n'a pas parlé de modification ou d'amendement des traités internationaux concernant l'espace, peut-être c'est prématuré, je ne sais pas, mais en tout cas, on ne peut pas parler ailleurs sinon dans les cafés, dans les tavernes traditionnelles de l'Autriche, ou dans les restaurants, dans les corridors, mais ca n'a rien à faire aux niveaux politique et institutionnel avec la discussion formelle, officielle et institutionnelle dans cette enceinte.

Voilà en quelque sorte les considérations pour lesquelles ma délégation a l'honneur mais aussi l'obligation de dire cela. Il y a pas mal de choses qui méritent un examen détaillé, un examen approfondi, exactement pour qu'on facilite les états d'implémenter (c'est un néologisme en français), mais en tout cas pour l'implémentation ou la mise en oeuvre, surtout au niveau interne, surtout après cette histoire de globalisation des marchés, ainsi de suite, de l'immixtion intense du domaine privé dans les activités spatiales. Il y a vraiment toute une série de grands problèmes et à mon avis, à mon pauvre avis, nous sommes obligés envers nos peuples, de les discuter ici.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, la Grèce en quelque sorte insiste sur la réintroduction de ce point de l'ordre du jour dans l'ordre du jour de l'année suivante et ainsi de suite. Par exemple, il y a le Traité sur la lune, c'est un traité qui n'a eu que cinq ou six, je ne me rappelle pas bien combien de ratifications, juridiquement parlant c'est presque inexistant. Il y a aussi un autre point que nous avons examiné lors de la toute dernière session du Sous-Comité scientifique et technique concernant le rapport sur les débris spatiaux. Nous avons décidé que ce rapport soit officiellement transmis ici, non seulement pour le prendre avec nous en partant

pour nos pays, mais pour le considérer. C'est un rapport, comme vous le savez, tout à fait objectif, extrêmement et hautement scientifique et c'est la base sur laquelle nous pouvons au moins discuter sur la problématique juridique concernant les effets négatifs sur l'environnement cosmique des débris spatiaux.

La Grèce, lors d'UNISPACE III a franchement toute dit que atteinte l'environnement non seulement terrestre mais à l'environnement cosmique est presque égale à un crime contre l'humanité et nous insistons que ce point concernant les débris spatiaux soit d'une manière extrêmement sérieuse examiné ici, comme d'ailleurs les sources d'énergie nucléaire. Voilà donc pourquoi, Monsieur le Président, sinon il fallait peut-être penser à ne pas se réunir en Sous-Comité juridique. Je vous remercie Monsieur le Président, et par votre intermédiaire je remercie nos collègues ici présents de leur patience.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de la Grèce de votre déclaration sur le point 10 de notre ordre du jour. [l'orateur poursuit en anglais]: Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent encore prendre la parole sur le point 10 ? L'Italie.

M. G. DIMUZIO (Italie) [interprétation de l'anglais]: Je serai bref, Monsieur le Président. Nous souhaiterions nous aussi poursuivre la discussion l'an prochain en ce qui concerne l'examen de l'état des cinq instruments juridiques. Ça nous paraît très important pour le Sous-Comité et nous sommes convaincus que celui-ci pourra utilement poursuivre ses discussions. Et suite à ce qui vient d'être dit par le représentant de la Grèce, j'ajouterai que la discussion sur la Convention de la lune pourrait être un point intéressant à examiner pour comprendre pourquoi les états ne se sont pas manifestés et n'ont pas signé cet instrument. Et à l'instar de la Grèce, nous souhaitons poursuivre la discussion de ce point, nous voudrions que ce soit un nouveau point ou que ce soit rétabli comme point de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Je vous remercie. Deux délégations me demandent la parole. La première est la France, et puis nous entendrons la Fédération de Russie.

M. M. LAFFAITEUR (France): Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur le problème des débris spatiaux à la suite de l'intervention de mon collègue grec pour rappeler la proposition que ma délégation a faite au sein du Sous-Comité scientifique et technique et qu'elle a rappelée cette année. Le Sous-Comité scientifique et technique, en liaison étroite avec l'IADC et les

états qui sont membres de l'IADC ont approuvé un rapport à la session de l'an dernier du Sous-Comité scientifique et technique, qui est un bon rapport. Nous avons souhaité qu'il soit diffusé le plus largement possible, ce qui a été fait, et nous avions également souhaité qu'il soit transmis au Sous-Comité juridique pour que celui-ci en prenne connaissance officiellement, qu'il puisse donner son avis, éventuellement donner des orientations au Sous-Comité scientifique et technique pour, dans la mesure où l'on entreprendrait un nouveau plan de travail, qu'il puisse permettre au Sous-Comité juridique, à l'issue de cette période, cette fois de travailler sur le fond et de préparer un ensemble de principes, peu importe les termes. Cette proposition est toujours sur la table. Il s'agirait simplement de donner un mandat clair, précis, limité au Sous-Comité juridique, un an par exemple, de manière à ce que le Sous-Comité scientifique et technique puisse ensuite reprendre un travail. Actuellement au Sous-Comité scientifique et technique nous décidons annuellement du sujet que nous allons étudier l'année suivante, ce n'est peut-être pas une bonne formule mais c'est celle qui permet d'avancer aujourd'hui, et elle est liée en fait à la situation puisque le dossier n'est pas passé au Sous-Comité juridique.

Je voulais simplement mentionner cela au Sous-Comité juridique. Ma délégation pour l'instant a l'intention de reprendre ce point lors du prochain Comité, ce n'est pas encore formellement décidé mais je pense qu'on le fera. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci au distingué représentant de la France de votre intervention. [l'orateur poursuit en anglais]: Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie qui souhaite s'exprimer également au titre de ce point 10 de l'ordre du jour.

M. Y. M. KOLOSSOV (Fédération de Russie) [interprétation du russe]: Monsieur le Président, je vous remercie. Monsieur le Président, notre délégation, au cours du débat général, a indiqué qu'à son sens il serait judicieux d'étudier la question de l'élaboration d'une convention globale, convention unique globale concernant l'espace extra-atmosphérique. Et nous souhaitons tout à fait officiellement. faire cette proposition conformément à un document que nous ne manquerons pas de transmettre au Secrétariat, soit aujourd'hui soit lundi matin, et nous allons donc proposer que cette question fasse l'objet d'un débat, donc "single issue", donc point unique pour une année et si notre proposition suscite certaines objections éventuellement, nous proposerons alors dans le cadre de l'examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux et d'ailleurs à

ce titre, nous pensons qu'il faut, comme d'autres délégations l'ont déjà indiqué, maintenir ce point à l'ordre du jour, ou alors nous pensons qu'il faudrait dire "Examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extraatmosphérique, y compris le bien-fondé éventuel de l'élaboration d'une convention unique et globale", donc on pourrait formuler un peu différemment l'intitulé du point 8 le cas échéant.

Maintenant pour ce qui est, Monsieur le Président, de la question des débris spatiaux, le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, bien entendu présente beaucoup d'intérêt certes, mais il est encore en cours d'analyse, et si on l'examine sous l'angle des aspects juridiques, je dois vous dire que pour l'instant en tout cas nous n'avons pas encore tiré de conclusions sur le point de savoir si nous devons prendre note de ce rapport ou envisager d'autres mesures. Je vous avoue, Monsieur le Président, que pour l'instant, notre délégation et nos experts dans notre capitale, continuent à examiner ce document, nous n'avons pas encore de conclusions définitives à cet égard.

Le PRÉSIDENT [interprétation du russe]: Merci infiniment au représentant de la Fédération de Russie pour cette intervention au titre du point 10 de notre ordre du jour. [l'orateur poursuit en anglais]: Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir? Le délégué de la Belgique a la parole.

M. J. F. MAYENCE (Belgique): Monsieur le Président, en ce qui concerne la proposition faite par mon distingué collègue de la délégation grecque, je voudrais l'appuyer et peut-être aller même plus loin puisque l'inscription à l'agenda du point 10 en ce qui concerne la revue des instruments de droit de l'espace est une question qui nous paraît récurrente. C'est-à-dire que tant que ce Comité existera, tant que les instruments juridiques existeront, ils poseront des questions, et ces questions, en tout cas en ce qui concerne les aspects juridiques, c'est à nous d'y répondre. Dans l'idéal nous verrions non pas la réinscription de ce point à l'ordre du jour pour une nouvelle période déterminée, mais peu à peu la transformation en point de l'ordre du jour récurrent si c'était possible. Tant que ce Comité existera il y aura un point 10 à l'ordre du jour prévoyant ce que nous avons à analyser pour la séance suivante et bien ça devrait être le cas pour ce point de l'ordre du jour n° 8. C'est quelque chose auquel nous tenons, ce serait vraiment le forum pour nous entre guillemets "idéal", pour pouvoir discuter de ces questions. Donc nous soutenons tout à fait sur ce point la délégation de la Grèce. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie Monsieur le distingué représentant de la Belgique, de votre déclaration sur ce sujet. [l'orateur poursuit en anglais]: Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir au titre du point 10 dès maintenant? Apparemment ce n'est pas le cas pour l'instant. Par conséquent nous poursuivrons notre examen de ce point 10 de l'ordre du jour, cet aprèsmidi, "Propositions présentées au COPUOS concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique".

J'attire l'attention des délégations sur le fait que, à la différence de ce qui s'est passé lors du débat que nous avions eu la dernière fois au sein du Sous-Comité juridique, il s'agissait alors de consultations officieuses concernant les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour, il s'agit maintenant, je vous le rappelle, de "propositions présentées au COPUOS concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité", donc il s'agit bien de la quarantième session. Quoi qu'il en soit nous reprendrons l'examen de ce point cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, je vais très bientôt lever la séance du Sous-Comité afin de permettre au Groupe de travail qui s'attache au point 6 de bien vouloir se réunir pour la seconde fois sous la présidence de Héctor Raoul Pelaez de l'Argentine. Auparavant toutefois j'aimerais vous donner quelque information quant à notre calendrier de travail, notre programme pour cet après-midi.

Cet après-midi, comme je vous l'ai indiqué, à la fin du débat sur chaque point, nous poursuivrons l'examen en plénière des points 6, 8, 9 et 10 de notre ordre du jour, et par la suite, si le temps nous le permet, et je pense que ce sera le cas, le Groupe de travail qui s'attache à l'examen du concept d'état de lancement, pourra se réunir pour la première fois sous la présidence de Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne. Avez-vous des questions à poser, des observations à faire sur ce programme de travail pour cet après-midi? Ce n'est pas le cas, par conséquent, notre séance officielle est levée et je pense que le Groupe de travail, sous la présidence de notre collègue de l'Argentine, pourra se réunir très prochainement. Merci.

La séance est levée à 11 h 05.